

La protection des nids

Depuis 10 ans, les bénévoles et les agriculteurs s'investissent pour sauver les nichées.

- Recherche des busards dans les secteurs favorables.
- Repérage des couples par observation des parades nuptiales en vol et échanges de proies.
- Suivi du comportement des couples et localisation de la parcelle où les femelles se posent régulièrement.
- Recherche du nom du propriétaire / exploitant pour l'informer de la présence d'un nid et demander son autorisation pour le protéger.
- Mise en place d'un grillage de protection autour du nid.
- Suivi du nid et de l'envol après la moisson.



Une visite du nid et une éventuelle protection ultérieure par les membres de l'association sont toujours conditionnées par l'accord de l'exploitant agricole.

Participez à la protection des busards !

**Vous avez repéré un busard ou un nid ?
Prévenez-nous !**

Les plaines céréalières du département caractérisent une importante superficie agricole, façonnée par un assolement diversifié et marquée par la présence d'un patrimoine naturel encore relativement préservé. Ce territoire constitue également un site majeur de nidification pour les busards. Depuis 2015, Indre Nature y mène un travail de terrain soutenu en lien avec les agriculteurs, travail qui s'est intensifié à partir de 2025 avec la mise en œuvre de nouvelles initiatives destinées à garantir le suivi et la sauvegarde de ces rapaces caractéristiques des plaines cultivées.

Scannez ce QR code et plongez au cœur de notre travail :



Contact

Indre Nature
63 avenue Marcel Lemoine
36000 Châteauroux

07 87 48 55 66 / 02 54 22 60 20
busards@indrenature.net

Ne pas jeter sur la voie publique.



@Sandro Lopez

Ensemble, protégeons les busards



Un agriculteur berrichon :

"J'attache une importance au bienfait des rapaces pour la lutte contre certains ravageurs des cultures"



@Lorraine Chavialle



Avec le financement du programme Européen Leader et de la Région Centre Val-de-Loire.



@Michel Staïner

Comment les reconnaître ?

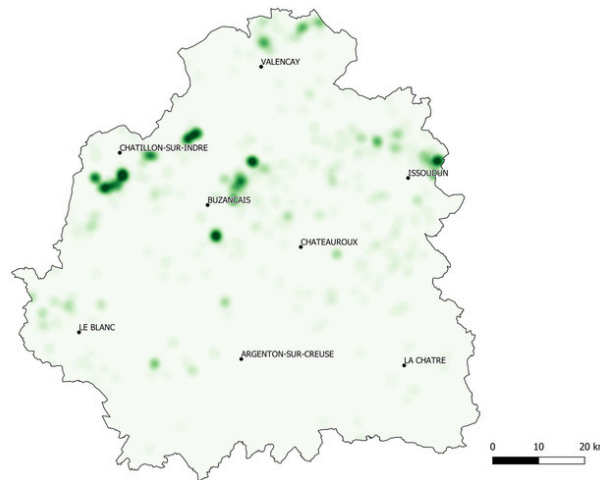
- **Oiseaux gracieux**, à la silhouette fine et élégante, d'une envergure de 1m à 1m20.
- Glissent sans effort à quelques mètres du sol, et chassent au ras des cultures et du sol.
- **Les mâles sont gris avec le bout des ailes noir, et des bandes noires additionnelles pour le Busard cendré.**
- **Les femelles sont brunes avec une tache blanche au croupion, bien visible, sur le dessus de la queue.**



@Martine Helleman

Un programme de sauvegarde engagé

Les plaines céréalières du département se distinguent par une vaste surface agricole, façonnée par un assolement diversifié et marquée par la présence d'un patrimoine naturel encore relativement préservé. Ce territoire constitue également un site majeur de nidification pour les busards. Depuis 2015, Indre Nature y mène un travail de terrain soutenu en lien avec les agriculteurs, renforcé depuis 2025 par de nouvelles actions visant à assurer le suivi et la protection de ces rapaces emblématiques des plaines cultivées.



Emplacement des nids trouvés dans l'Indre



50 à 70% de nichées sont détruites lors des moissons en l'absence de protection.

À peine 3 m² sont nécessaires pour protéger une nichée. C'est pourquoi nous avons besoin de vous !

Un précieux allié pour l'agriculture !

i Il régule naturellement les populations de campagnols. Une famille de 5 busards peut consommer jusqu'à 1000 rongeurs d'avril à septembre !

Fidèles à leur secteur, les busards reviennent souvent à l'endroit où ils ont niché ou sont nés, dès le mois d'avril.

Ils nichent au sol, avec une préférence pour les cultures céréalières et les prairies de fauche. En effet, les landes, jachères et marais sont des habitats privilégiés pour leur alimentation et leur reproduction. Ils ont presque totalement disparu. Les oiseaux ont dû s'adapter à la modification de ces différents paysages.

La femelle pond 2 à 6 œufs en mai directement sur le sol. La nichée se trouve fréquemment menacée au moment des moissons, devenues de plus en plus précoces. À cette période, **les poussins sont généralement trop jeunes pour voler.**



@Martine Helleman